

Editorial

Depuis la dernière Newsletter, l'équipe de projet a acquis une foule de nouvelles connaissances et a pris des dispositions pour préparer la mise en œuvre d'eGRIS. Les futurs services qui seront offerts par eGRIS ont pu être présentés à d'éminents responsables et les bases techniques qui permettront d'assurer le bon fonctionnement de l'exploitation dans le futur ont pu être élaborées en collaboration avec les fabricants de systèmes de registre foncier Capitastra, Terris, IBM et SIFTI.

Le 25 mai 2010, le comité de pilotage s'est réuni pour la troisième fois et a pu s'accorder sur certains points essentiels pour la poursuite du projet. Les préparatifs de la mise en ligne du système eGRIS de la première commune pilote dans le canton des Grisons, le 1^{er} novembre 2010, sont en cours. Cet objectif ambitieux ne pourra être tenu qu'avec la collaboration de plusieurs services motivés.

Les sujets suivants étaient au cœur du projet ces derniers mois :

- Le pilote du portail de renseignements, qui peut avoir lieu dans le canton des Grisons
- La légitimation politique des représentants cantonaux dans le comité de pilotage d'eGRIS et la mise en place d'une organisation de projet qui fonctionne
- La constitution de l'équipe de développement chez SIX Group, qui est chargée de chercher des solutions d'interconnexion et de s'occuper de leur mise en œuvre
- L'élaboration d'une interface avec les registres fonciers qui soit à la fois pratique et tournée vers l'avenir, GBDBS sortant du lot
- Le lancement rapide des préparatifs pour la mise en œuvre de la cédule hypothécaire de registre dans le cadre des transactions électroniques à partir de 2012

Werner Möckli
Chef de projet



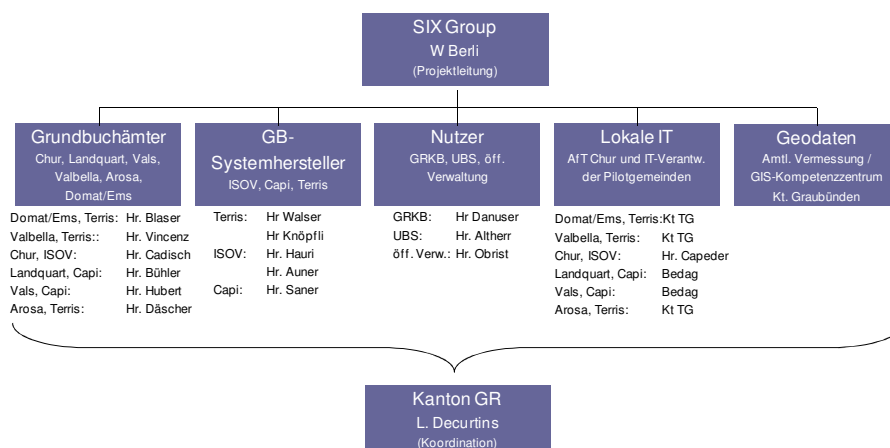
> Editorial	1
> Pilote du portail de renseignements (Grisons)	2
> Comité de pilotage eGRIS	3
> Développement de l'application eGRIS	4
> Colloque interface GBS vs. GBDBS	4
> Transactions électroniques	6

Pilote du portail de renseignements (Grisons)

Le canton des Grisons est une 'Suisse dans la Suisse'. C'est le seul canton où plusieurs systèmes de registre foncier sont utilisés par les communes. Cela n'aide pas à avoir une vision cantonale, mais c'est une situation idéale pour lancer un pilote du portail de renseignements eGRIS à partir de novembre 2010.

Durant le premier semestre, plusieurs ateliers portant sur le pilote du portail de renseignements eGRIS dans les Grisons ont été organisés, en étroite collaboration avec le fabricant de systèmes de registre foncier Terris, son développeur N & W Informatik à Pfyn/TG et l'Inspectorat du registre foncier des Grisons. Il a été possible de s'attaquer à plusieurs tâches et résoudre la plupart des questions:

- **Adaptation des systèmes de registre foncier**
Afin de pouvoir réaliser, au niveau national, un portail de renseignements pour les registres fonciers, eGRIS repose sur la nouvelle interface GBDBS, qui a été élaborée avec le soutien des fabricants de systèmes de registre foncier Capitastra, ISOV, Terris et SIFTI. La GBDBS pour Terris est déjà développée, ce qui va permettre à eGRIS d'effectuer les premiers tests après les vacances d'été.
- **Les systèmes de la mensuration officielle**
Des adaptations particulières de la plaque tournante des données GIS chez GeoGR, dans le canton des Grisons, ne sont en principe pas nécessaires. Seuls les géomètres locaux vont devoir installer sur leurs systèmes une mise à jour vers la toute nouvelle version, afin que l'introduction du nouvel identificateur de parcelle E-GRID puisse se dérouler dans problème. Dans un premier temps, eGRIS reprendra directement de swisstopo, via le portail fédéral, l'interface graphique pour la navigation ainsi que les plans pour le registre foncier.
- **Utilisation pratique d'E-GRID**
Si l'on veut pouvoir, dans l'avenir, afficher en parallèle les données des systèmes de registre foncier locaux et celles de la Mensuration officielle cantonale, l'introduction d'E-GRID est un préalable requis par eGRIS. Dans le canton des Grisons, c'est exclusivement le registre foncier qui attribue cet identificateur. Dans le cadre de l'essai pilote dans les Grisons, le chargement initial de l'identificateur E-GRID dans le système sera effectuée automatiquement par le fabricant du système, en accord avec le registre foncier concerné. La transmission au système de mensuration aura lieu ensuite, en accord avec la Mensuration officielle cantonale.
- **Communes pilotes**
On a pu obtenir l'accord de l'Office du registre foncier d'Arosa pour servir de commune pilote. Cela s'est fait d'entente avec l'Inspectorat du registre foncier à Coire. Ce sont des conditions techniques optimales qui ont rendu la chose possible. Ce pilote représente une charge de travail minimale pour l'administrateur du registre foncier, car, dans le cas d'Arosa, toutes les données du registre foncier sont déjà numérisées et les adaptations requises seront en grande partie effectuées par Terris. Il est prévu que d'autres communes grisonnes soient intégrées dans le pilote.
- **Portail de renseignements cantonal**
Les responsables dans le canton des Grisons ont décidé d'utiliser à l'avenir le portail de renseignements eGRIS dans les communes et l'administration cantonale, en raison des avantages suivants: le portail permet de franchir les frontières entre systèmes et ne nécessite pas d'entretenir, au niveau cantonal, une infrastructure spécifique et onéreuse, et la souveraineté des communes sur les données et les taxes n'est pas touchée. La gestion des utilisateurs doit être centralisée auprès de l'Inspectorat du registre foncier, où s'effectuera aussi la surveillance.



Il reste d'autres défis à relever, comme le développement et l'implémentation de l'interface GBDBS dans les systèmes ISOV et Capitastra. Il faudra élaborer ensuite avec les communes une solution pour les contrats après la fin de l'essai pilote à partir de 2012.

Comité de pilotage eGRIS

Le 25 mai 2010, le comité de pilotage au complet s'est réuni pour la première fois à Zurich. Plusieurs points essentiels pour la poursuite du projet ont pu être réglés.

Légitimation politique des représentants cantonaux

Le 5 mars 2010, la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a désigné les sept représentants cantonaux appelés à siéger dans le comité de pilotage eGRIS. Ceux-ci sont chargés de la coordination cantonale dans le cadre du projet, en accord avec la CIGEO. Dès 2009, presque tous les cantons avaient déjà nommé un délégué eGRIS, chargé de la coordination des questions internes aux cantons et de l'information.

Plan du projet

On peut voir sur le plan du projet (figure ci-contre) que les services eGRIS sont répartis dans différentes releases, elles-mêmes attribuées à différentes phases. La mise en œuvre des services eGRIS ne peut se faire qu'en accord avec les cantons et les clients. On notera à ce sujet que le niveau de réalisation des releases 'portail de renseignements', 'prélèvement de données' (soit le raccordement électronique B2B des banques) et 'transactions électroniques' n'est pas le même pour toutes et qu'il y a des chevauchements.

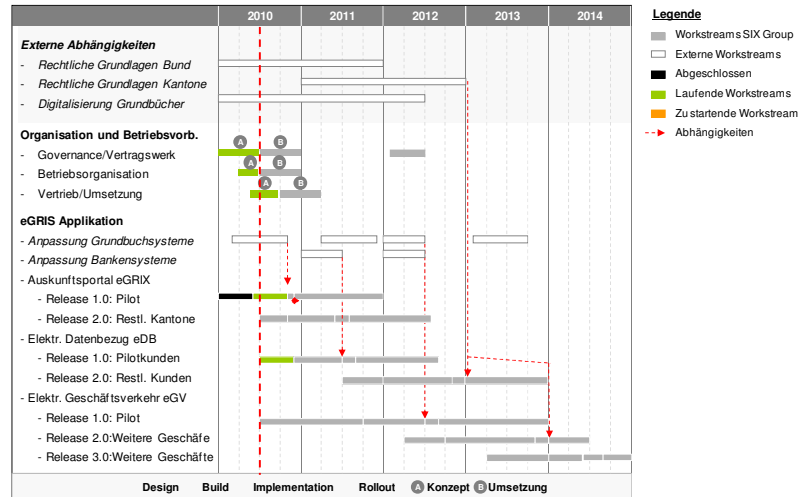


Figure: plan du projet eGRIS

Encaissement des taxes

L'encaissement des taxes par les cantons pour les services fournis via eGRIS sera proposé par SIX Group à un coût économique.

Branding

Aujourd'hui, peu de personnes peuvent expliquer exactement ce que signifie le terme eGRIS et dire où il est judicieux d'effectuer des délimitations. C'est pourquoi SIX Group réalisera le projet présenté ci-dessus sous l'appellation eGRIS. Mais une nouvelle marque (brand) sera créée pour le portail de renseignements et les transactions électroniques, et présentée en temps utile au comité de pilotage.

Gouvernance

Une amorce de solution, basée sur une étude du cabinet Homburger, a déjà été élaborée en 2008, sous le terme d'"organisation responsable", pour la gouvernance du projet eGRIS. Les représentants cantonaux dans le projet eGRIS tiennent beaucoup, eux aussi, à trouver une solution praticable et politiquement acceptable, et envisagent de confier une telle mission à une Haute école spécialisée après les vacances d'été.

Contrats

Des contrats nationaux basés sur la gouvernance doivent être élaborés pour la future exploitation opérationnelle. Ils doivent répondre aux exigences légales, et leur mise en

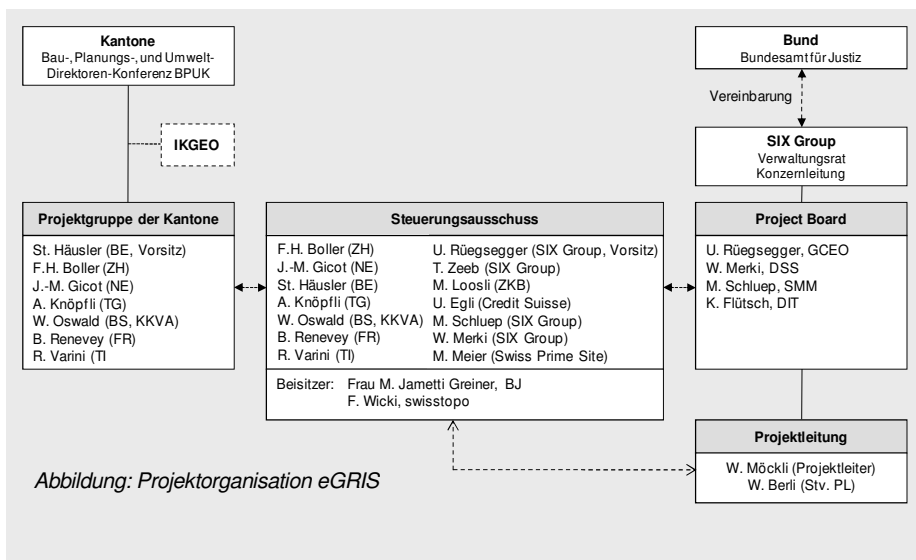


Abbildung: Projektorganisation eGRIS

application doit être pratique.

Parties concernées

Il est apparu que les préposés aux poursuites et aux faillites étaient aussi concernés par le projet eGRIS. Lors d'un échange d'informations avec le président de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, Stefan Broger, et des représentants de la Haute surveillance de l'Office fédéral de la justice en mai 2010, il a été

possible de leur présenter les possibilités fonctionnelles d'eGRIS. Les besoins de ces préposés doivent être étudiés plus profondément dans le cadre d'autres entretiens et vérifications.

Prochaines séances

Les prochaines séances du comité de pilotage eGRIS sont prévues aux dates suivantes:
7.10. 2010 / 24.2.2011 / 22.6.2011

Développement de l'application eGRIS

SIX Group travaille d'arrache pied au développement de l'application eGRIS. La date du 1^{er} novembre 2010 pour le démarrage de l'essai pilote dans les Grisons devrait pouvoir être tenue

Architecture informatique

L'application eGRIS tournera sur l'infrastructure de SIX Group déjà en place. Un environnement de développement existe depuis le 1^{er} mai et un environnement de test a été mis à la disposition de nos développeurs dans les délais, le 1^{er} juillet. La mise en œuvre de l'environnement de production est prévue à partir du 15 octobre.

Parallèlement, une interface avec le portail fédéral de la Mensuration officielle a été élaborée en collaboration avec swisstopo. Elle est dotée d'un dispositif de navigation graphique à l'intérieur du portail de renseignements eGRIS et permet de se procurer des plans cadastraux pour le registre foncier.

Développement de l'application

Afin de pouvoir offrir tous les services eGRIS prévus, SIX Group développe, sous la direction de Walter Berli et avec le soutien de SIX Securities Services, une application sur mesure. Etant donné que, selon ce qui a été convenu avec les cantons, aucune donnée des registres fonciers ne sera mémorisée dans le système eGRIS, de puissantes interfaces GBDBS ont été développées. Elles permettent d'accéder aux informations en temps réel des systèmes de registre foncier par le biais de services web. Naturellement, seules les interrogations faites dans le cadre légal et sous réserve de l'accord des cantons et de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier seront possibles.

Une gestion des utilisateurs avec accès par User ID et mot de passe, à l'instar des portails de renseignements cantonaux, sera fournie par eGRIS aux utilisateurs. Etant donné qu'il n'est pas prévu que le grand public puisse accéder au portail de renseignements eGRIS, il ne sera activé que pour les services autorisés après que les choses aient été réglées par contrat conformément à l'Ordonnance sur le registre foncier.

Surveillance

Un outil permettant aux autorités de surveillance et aux réviseurs bancaires de surveiller les transactions dans le cadre de leur domaine de responsabilité sera développé.

Colloque interface GBS vs. GBDBS

Depuis 2010, on dispose, avec GBS et GBDBS, de deux interfaces pour l'échange de données avec les registres fonciers. Début juillet, une table ronde à l'OFJ à Berne a permis de clarifier la suite des opérations.

Ordonnance technique concernant le registre foncier OTRF

Depuis août 2007, l'Ordonnance technique concernant le registre foncier règle l'obligation d'intégrer

l'interface d'exportation des données des registres fonciers (GBS) dans les systèmes à partir du 1.1.2012. Selon cette ordonnance, l'interface GBS repose sur le langage de description de données

INTERLIS 2, qui est utilisé en premier lieu pour des modèles de données de la Mensuration officielle. L'interface AVGBS entre la Mensuration officielle et les registres fonciers est également réglée par l'OTRF. Cette interface n'est toutefois pas touchée par la comparaison entre GBS et GBDBS, et reste valable sans changements.

Interface GBS

Cette interface doit prendre en charge la conservation à long terme, au niveau national, des données des registres fonciers, requise pour la récupération des données en cas de catastrophe. Par ailleurs, l'élaboration de cette interface devait aussi servir à alimenter un pool de données national avec les données des registres fonciers. Mais la création de ce pool s'est heurtée à l'opposition politique des cantons et le projet n'a pas été poursuivi. Enfin, cette interface doit permettre d'aider les cantons à passer d'un système de registre foncier à un autre. Il est apparu qu'un changement de système pouvait être envisagé par une administration, mais pas seulement sur la base de l'interface GBS, car des informations seraient alors perdues.

L'interface GBS est exclusivement centrée sur l'exportation complète de toutes les données et ne convient pas pour des interrogations individuelles.

L'interface GBDBS

A l'instar de GBS, GBDBS est une interface avec les registres fonciers qui repose sur XML. GBDBS a été élaborée à la demande de la direction du projet eGRIS avec le soutien des spécialistes en modèles de données qui avaient déjà développé l'interface GBS et des fabricants de systèmes de registre foncier. L'interface GBDBS a été conçue pour la mise

en œuvre d'un portail de renseignements national. Elle peut servir à la conservation à long terme et c'est sur elle que reposeront les transactions électroniques avec les Offices du registre foncier. A l'instar de GBS, l'interface GBDBS dans sa version 1.1 a été conçue de manière que les données historiques puissent être aussi fournies en cas de nécessité.

Résultats du colloque

Les interfaces GBS et GBDBS sont toutes deux comparables sur le plan technique, mais se différencient par leurs possibilités d'application pratiques.

L'interface GBS n'a encore été intégrée dans aucun système bien que cela devrait être fait à partir du 1.1.2012 comme stipulé dans l'ordonnance. Et ne parlons pas de sa mise en œuvre. Mais une partie des travaux préliminaires déjà effectués dans un système de registre foncier pourrait être reprise.

Remplacer GBS par GBDBS

Une grande majorité des participants au colloque soutient la recommandation de la direction du projet eGRIS, qui consiste à remplacer l'interface GBS par GBDBS dans l'OTRF. La Mensuration officielle n'est pas concernée par ce changement.

Les avantages de cette recommandation l'emportent clairement. Il n'y aurait plus qu'une seule interface à entretenir, ce qui réduirait les coûts. A cela s'ajoute qu'il serait ainsi possible de créer un standard suisse, qui devrait au final être accrédité par eCH. Enfin, il y aurait d'autres utilisateurs qu'eGRIS pour l'interface GBDBS. L'entreprise GemDat, qui propose des solutions pour les Offices des impôts et de l'estimation cadastrale, envisage déjà de s'appuyer sur GBDBS.

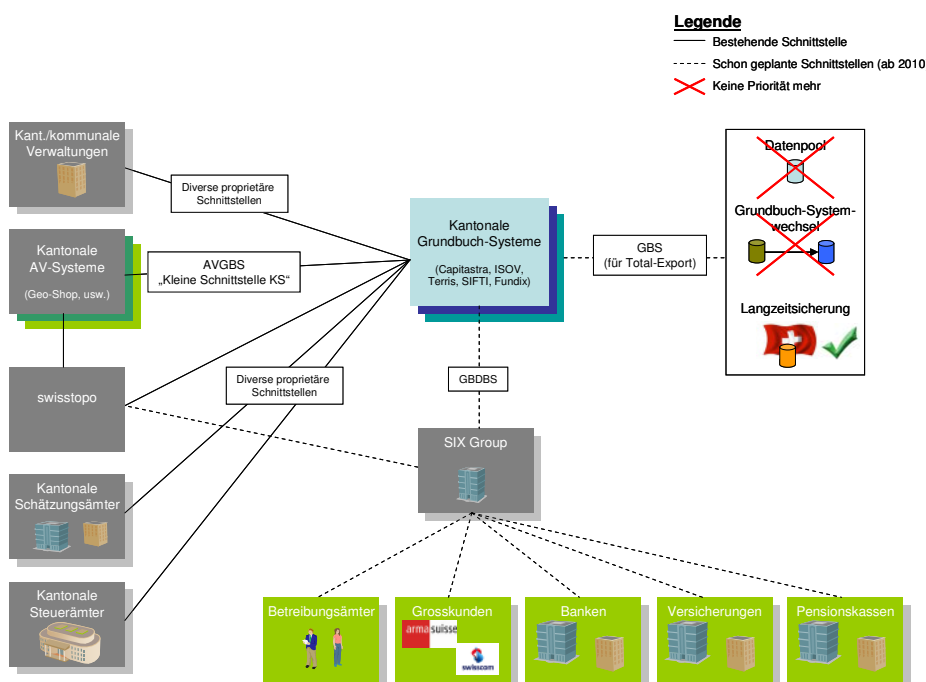


Figure: vue d'ensemble des interfaces avec les systèmes de registre foncier (situation: aujourd'hui)

Transactions électroniques

L'instauration de la cédule hypothécaire de registre va modifier les processus de travail, mais les attributions resteront. Un groupe de spécialistes doit développer rapidement une solution porteuse d'avenir.

Définition du process pour la cédule hypothécaire de registre

La cédule hypothécaire de registre sera instaurée en Suisse le 1^{er} janvier 2012. Du point de vue de l'administration du registre foncier, cette nouveauté semble gérable de prime abord, car il existe déjà en Suisse, avec l'hypothèque, un droit de gage immobilier qui apparaît comparable sur le plan administratif. Mais à l'ère de l'informatisation et de la standardisation nationale, il convient d'élaborer des solutions qui tiennent compte de toutes les parties concernées et permettent d'effectuer des transactions électroniques multimédia avec les Offices du registre foncier pour la gestion des cédules hypothécaires de registre.

Réquisitions électroniques

Comme cela figure dans l'avant-projet de la nouvelle ordonnance sur le registre foncier (voir grundbuchverwalter.ch), il sera légalement possible, à partir de 2012, de présenter par voie électronique à l'Office du registre foncier concerné des réquisitions portant une signature numérique. Cela se fera via une plateforme et exige, dans un premier temps, que l'on se mette d'accord pour savoir quelles sont les réquisitions qui pourront être traitées par voie électronique. C'est ainsi que, par exemple, la transformation de la cédule hypothécaire sur papier en cédule hypothécaire de registre, la modification des créanciers inscrits (on ne parle plus de registre des

créanciers pour la cédule hypothécaire de registre) ainsi que l'établissement et l'augmentation d'une cédule hypothécaire de registre doivent être thématiques dans le cadre des transactions électroniques. Cela exige enfin de compte une mise à niveau des systèmes de registre foncier de Capitastra, ISOV, SIFTI et Terris ainsi que la mise à disposition du service dans le système eGRIS. Etant donné que, concernant les transactions électroniques, on peut déjà s'appuyer sur l'interface GBDBS et sur Suisse-ID pour la signature électronique, certains éléments importants sont déjà là. Ce projet ambitieux apparaît donc de ce fait réaliste.

Transformation des cédules hypothécaires sur papier en cédules hypothécaires de registre

Le volume des cédules hypothécaires en Suisse s'élevant à environ 2,5 millions, leur transformation en cédules hypothécaires de registre va représenter un important surcroît de travail pour les Offices du registre foncier. Le projet eGRIS vise à soutenir ce processus sur les plans à la fois électronique et organisationnel. Il s'agit de veiller à ce que de travail se déroule de manière coordonnée et d'éviter une situation chaotique. La direction du projet eGRIS veut non seulement mettre en place la plateforme mentionnée plus haut, mais aussi réunir autour d'une table en 2011 tous les représentants concernés des banques et des registres fonciers pour définir une manière de procéder intelligente.

Impressum:

SIX Group, Selnaustrasse 30, 8021 Zurich

Contact:

Werner Möckli, Chef de projet eGRIS

Tél. 058 854 33 04

E-mail: werner.moeckli@six-group.com

Pour de plus amples informations:

www.egris.info

egris@six-group.com